

Contre la marginalisation des zones littorales : Les communautés de pêche du golfe du Saint-Laurent

Maurice Beaudin
Institut Canadien de Recherche sur
le Développement Régional (ICRDR)
Université de Moncton
Moncton, NB E1A 3E9

Les espaces ruraux sont menacés d'éclatement. De fait, leur viabilité paraît de moins en moins assurée dans le contexte politico-économique qui prévaut dans l'ensemble des pays industrialisés (Vachon 1993). Au coeur de cet espace de plus en plus marginalisé se trouvent des zones dont le tissu social et économique est entièrement calqué sur le mode de vie maritime. Les communautés dépendantes de la pêche, ainsi dénommées, sont des plus vulnérables aux changements structurels en cours, elles qui se sont enlisées dans une dépendance excessive envers l'État pour assurer leur subsistance. ⁽¹⁾ Devant composer avec les aléas d'une économie à ressources, elles s'inquiètent de ces tendances mais craignent avant tout les conséquences d'une érosion précipitée des transferts sociaux qui conduira à coup sûr à une dégradation de leur tissu socio-économique.

La situation qui prévaut sur le littoral du golfe du Saint-Laurent diffère, cependant, de celle des communautés de Terre-Neuve et du plateau néo-écossais, sises sur la façade atlantique. La fermeture de la pêche à la morue et l'érosion des autres stocks de poissons de fond dans les eaux traditionnellement riches des Grands Bancs et du plateau Scotian ont plongé dans la dépendance totale les nombreuses communautés qui vivaient principalement de l'apport de ces espèces. Les communautés de pêche sises à l'intérieur du golfe, bien qu'elles aussi aient été affectées par le moratoire sur le poisson de fond, peuvent compter sur un cheptel halieutique des plus diversifiés, grâce à la présence d'autres espèces comme le sébaste, la crevette et le hareng, ainsi qu'à l'abondance de crustacés et de mollusques. De plus, bon nombre de communautés du golfe peuvent ajouter à la pêche certaines activités économiques non-négligeables. On pense à l'extraction et au traitement de la tourbe, au secteur agricole, à l'exploitation minière et forestière. Le tourisme ajoute naturellement à la base économique des régions littorales qui voient en ce secteur d'intéressantes possibilités à long terme. En dépit de ces atouts, on s'interroge sur les chances d'adaptation des économies littorales du golfe, modelées autour des saisons de pêche. Leur adaptation repose sur une plus grande valorisation de la ressource primaire et, mieux, une diversification de leur tissu économique.

S'ajuster aux nouvelles réalités économiques impose toutefois une discipline, faculté quelque peu amoindrie chez les communautés rurales depuis l'avènement de l'État-providence. Elles se sont de fait progressivement enlisées dans une dépendance avec tous les effets pervers que cela engendre. ⁽²⁾ Qui plus est, le contexte d'austérité financière au pays oblige les divers paliers institutionnels à disposer de leurs ressources de façon plus rationnelle et plus parcimonieuse. Les communautés devront à l'avenir orchestrer plus

soigneusement leur développement économique. Plus que jamais les responsables locaux devront cibler leurs interventions; l'exercice devra mettre en évidence les potentiels plus que les besoins.

Notre présentation vise en premier lieu à discerner cet ensemble à priori homogène que constituent les communautés de pêche de l'Est canadien. On distinguera d'une part les communautés inhérentes au golfe du Saint-Laurent et, d'autre part, celles bordant le plateau continental. Bien que partageant une problématique commune, ces deux ensembles n'offrent pas les mêmes conditions de développement. Nous verrons dans un deuxième temps les contraintes à l'adaptation économique des régions côtières du golfe et esquisserons les conditions à une plus grande autonomie.

Le golfe du Saint-Laurent et son littoral

Le golfe du Saint-Laurent, une des plus grandes mers intérieures au monde, baigne chacune des cinq provinces de l'Est canadien. Sa production halieutique est impressionnante, autant par sa diversité que par la valeur débarquée. En 1994, on y a capturé au-delà de 250 000 tonnes métriques de poissons, crustacés et mollusques, pour une valeur marchande de 450 millions de dollars. Celle-ci représente 40 % de la valeur totale des captures sur toute la côte atlantique du Canada, alors que le golfe ne compte que le tiers des effectifs ouvriers et de pêcheurs. Cette part a beaucoup augmenté depuis quelques années (de 32 à 40 % entre 1989 et 1994) du fait de la crise du poisson de fond qui sévit sur la façade atlantique, mais également en raison de l'appréciation continue des prix pour les crustacés, un groupe d'espèces abondant dans les eaux du golfe. ⁽³⁾

GRAPHIQUE 1 Production régionale primaire à l'intérieur du golfe, 1994

À la production primaire s'ajoute un large éventail de produits transformés

TABLEAU 1 Importance régionale de l'industrie des pêches

	Main-d'oeuvre liée aux pêcheries				
	Exploitation	Travailleurs	Activités		Trv. dans
Région (zone)	primaire	d'usine	connexes	TOTAL	main-d'oeuvre tot.
Côte nord, Qué (4S)	960	800	528	2,288	3,4
Pén. gaspésienne (4T)	1,770	1,890	1,098	4,758	3,4
Îles-de-la-Madeleine	610	1,350	588	2,548	31,8

(4T)					
Nord et Est du N.-B. (4T)	4,390	7,560	3,585	15,535	12,6
Île-du-Prince-Édouard (4T)	3,560	3,710	2,181	9,451	13,8
Côte nord de N.-É. (4T)	1,790	790	774	3,354	7,0
Côte ouest de T.-N. (3Pn,4R)	2,720	3,690	1,923	8,333	18,1
GOLFE SAINT- LAURENT	15,800	19,790	10,677	46,267	9,9
Autres zones de l'Atlantique	30,270	38,920	20,757	89,947	7,5

Source: Compilation spéciale de l'auteur à partir des données du Groupe d'étude des pêches de l'Atlantique.

-- plus d'une centaine -- dont la valeur marchande avoisine les 800 millions de dollars. Cette production équivaut à plus du tiers de la production sur la côte atlantique et tend à augmenter au fil des ans. Le littoral du golfe, c'est également 16 000 pêcheurs, 20 000 travailleurs de la transformation, et plus de 10 000 autres emplois étroitement liés au secteur de la pêche. ⁽⁴⁾ Les travailleurs directement impliqués dans cette industrie comptent pour 10 % de la main-d'oeuvre régionale, comparativement à 7,5 % sur la côte atlantique. L'industrie est vitale pour certaines grandes zones comme l'ouest de Terre-Neuve, le nord et l'est du Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et, surtout, les Îles-de-la-Madeleine. Elle l'est également pour plusieurs secteurs de la Gaspésie.

Pour autant, l'apport du secteur pêche ne se circonscrit pas uniquement aux débarquements. La valeur transformée équivaut généralement entre deux et deux fois et demie la valeur des prises. La présence d'un secteur de la transformation ajoute beaucoup à l'importance régionale de la pêche dans la mesure où la filière s'étend au-delà de la simple extraction, contribuant ainsi à générer des emplois et des revenus additionnels. La pêche et le traitement du poisson ont généré -- directement -- 316 millions de dollars dans la zone maritime du golfe en 1990. Ces activités permettaient d'autre part aux pêcheurs et travail

TABLEAU 2 Revenus directs et indirects issus de la pêche, 1990 (En millions de dollars)

	Revenu tiré de la	Revenu	Revenu	Rev. d'ass-

		d'appoint (assur.- chômage)	total général	chôm/ rev. de l'activité
Québec	62,6	51,7	114,3	82,6%
Î-P-É	54,9	47,6	102,5	86,7%
Est N-B	106,0	65,0	171,0	61,3%
Nord N-É	39,5	12,0	51,5	30,4%
Ouest TN	52,7	38,1	90,8	72,3%
GOLFE S-L	315,7	214,4	530,1	67,9%
ATL.	1 051,8	573,1	1 624,9	54,5%

Source: Compilation spéciale de l'auteur à partir des données du Groupe d'étude des pêches de l'Atlantique.

leurs d'usine d'assurer un complément de revenus de l'ordre de 214 millions de dollars sous forme de prestations de chômage (cf. Tableau 2). Le chômage est d'ailleurs plus élevé sur les côtes du golfe que dans l'ensemble de l'Atlantique. Cela vient du fait que les saisons de pêche sont raccourcies à l'intérieur du golfe à cause de la présence de glaces durant plusieurs mois de l'année. Cela provient également du fait que certaines pêches lucratives, notamment celles du homard, du hareng et du crabe des neiges, s'exercent sur de très courtes périodes.

Les contraintes à l'adaptation

Parler de l'industrie des pêches sans référer aux collectivités qui en dépendent risque cependant de donner une image bien partielle de ce cadre maritime. Des communautés dépendantes de la pêche, on en dénombre plus d'un millier sur la côte atlantique, dont pas moins de 400 sur le littoral du golfe. ⁽⁵⁾ Leur défi premier consiste à valoriser davantage leur ressource primaire. On se doit également de développer autant que possible l'ensemble de la filière pêche, tout en favorisant des activités nouvelles, à l'extérieur du domaine des pêches. Renforcer la filière maritime tout en exploitant les potentiels hors-pêche, voilà deux conditions préalables à une relative diversification des régions côtières qui devrait leur assurer une certaine forme de stabilité. Mais les obstacles, dans les

milieux de pêche, sont nombreux. Une première contrainte est le traditionalisme dont sont imprégnées ces sociétés. Bien que l'activité de pêche et les opérations de traitement se soient fortement modernisées, les métiers de pêcheur et de travailleur d'usine sont toujours vu comme un mode de vie, une façon de vivre. On conçoit trop souvent l'activité de pêche et surtout de transformation comme un tremplin donnant accès au système de soutien du revenu qu'est l'assurance-chômage. On est ainsi passé d'un mode de vie à un «mode de survie». Faut-il s'étonner, dans un tel contexte, du niveau plutôt faible de productivité et la faible valeur ajoutée dans l'industrie du traitement? ⁽⁶⁾ La pêche et ses activités dérivées sont devenues un domaine refuge, une planche de salut, pour une population côtière conditionnée à ce genre d'existence.

Autre obstacle majeur à l'adaptation, les communautés de pêche présentent, pour la plupart, un tissu économique très peu diversifié. Cela tient en partie aux fortes traditions maritimes qui font de la pêche un domaine exclusif, même en présence d'autres activités potentielles. Le tourisme, par exemple, n'est pas toujours considéré comme un secteur économique viable dans les milieux de pêche. Il s'agit pourtant d'une activité économique de plein droit puisque foncièrement exportatrice. Le tourisme génère aujourd'hui des recettes plus que substantielles dans ces économies régionales et les régions côtières en bénéficient particulièrement. ⁽⁷⁾ De toute évidence, cette industrie souffre d'un manque de cohésion dans les milieux côtiers qui ne disposent pas nécessairement d'infrastructures adéquates, en matière d'hébergement et de restauration, notamment. Il en est de même de l'aquaculture et produits dérivés, un secteur sous-valorisé dans les zones littorales. ⁽⁸⁾ Outre l'élevage des huîtres et des moules, les développements sont plutôt maigres en ce domaine à l'intérieur du golfe. Il faut dire que ce type d'activité commande une approche bien différente de celle des pêcheries traditionnelles. L'appât du gain à court terme doit céder le pas à une planification à long terme et surtout à un réinvestissement de la «plus-value». Il ne s'agit pas non plus du même type de travail, lequel aurait tendance à s'apparenter à une exploitation agricole. L'élevage d'espèces marines demeure un domaine à hauts risques et exige des capitaux et des apports technologiques sur une base continue. Cela dit, certaines régions côtières ont su développer des activités industrielles, comme l'exploitation de la tourbe, certaines activités agricoles, le traitement du bois et du métal. Il s'agit, pour la plupart, d'activités à potentiel limité, mais néanmoins viables et surtout complémentaires à l'industrie des pêches. D'autres communautés - en trop grand nombre malheureusement - offrent un potentiel de développement très limité, ou encore, n'ont pu jusqu'à maintenant tirer profit de leurs ressources d'appoint. Dans des milieux où la pêche et ses activités connexes sont considérées comme des «employeurs de dernier recours», il n'est pas toujours facile de faire valoir l'importance de la diversification. D'ailleurs, le système d'assurance-chômage, tel qu'on le connaît, n'encourage pas les activités mixtes puisqu'il réduit la mobilité sectorielle de la main-d'oeuvre. ⁽⁹⁾ Le statut privilégié dont jouit le secteur de la pêche dans les communautés littorales n'est évidemment pas le seul facteur en cause quant à leur faible diversification. L'inexistence ou la rareté de ressources, autres que le poisson, est une réalité pour beaucoup d'entre elles. Même dans les communautés disposant de ressources complémentaires substantielles, l'attachement envers tout ce qui touche à la pêche est frappant.

Autre contrainte à l'adaptation, les communautés littorales sont à l'écart des réseaux d'information et souvent en retard pour ce qui est de l'application des technologies. L'industrie des pêches, il est vrai, s'est depuis toujours nourrie des percées technologiques, mais cet apport s'est concrétisé essentiellement par la modernisation des outils et procédés, autant dans l'exploitation primaire que dans le traitement secondaire. Or, la modernisation n'implique pas que les machines et les procédés. Elle implique à la fois l'organisation du travail, la gestion et la formation du personnel, le contrôle de la qualité, ainsi que l'adaptation du produit à un marché croissant mais toujours plus exigeant. Utiliser un bateau ultra-moderne d'un million de dollars pour capturer en quelques semaines un contingent individuel de crabe n'est pas forcément un atout d'ordre compétitif. La même logique vaut pour plusieurs autres types de pêche. Au problème de surcapitalisation s'ajoute celui de la surcapacité: trop de bateaux, trop de permis. ⁽¹⁰⁾ Le problème de surcapacité est autant -- sinon plus -- préoccupant dans le domaine de la transformation. Il semble d'ailleurs paradoxal de constater une surcapacité excessive des usines alors qu'elles sont généralement en-deçà des standards en ce qui a trait à l'utilisation des technologies. Les établissements de traitement du poisson, déjà en surnombre, demeurent faiblement automatisés. Ces entreprises ne consacrent d'ailleurs que très peu d'investissements, pour ne pas dire aucuns, pour la recherche et développement. On considère toujours, même chez les entreprises de taille modeste, que cette responsabilité incombe aux centres publics de recherche ou aux très grandes entreprises. ⁽¹¹⁾ De tels comportements n'aident en rien à diversifier la gamme de produits, ou encore à générer une plus grande valeur ajoutée. On est donc dans un environnement peu propice à l'innovation. C'est probablement ce qui explique la tendance dans l'industrie à se copier mutuellement. ⁽¹²⁾ Pour générer un climat plus propice à l'innovation, on doit néanmoins avoir accès à l'information, surtout par rapport aux marchés. L'industrie des pêches du golfe, comme toute celle de la façade atlantique, exporte une multitude de produits de la mer dans pratiquement toutes les régions du globe. Or, il n'existe pas, au sein même de cette industrie, d'unité ou d'agence de renseignements ayant pour mandat d'évaluer et de renseigner les producteurs sur l'ensemble des aspects touchant la commercialisation. Les transformateurs doivent se donner les moyens, sur une base permanente, de scruter les marchés, de faire de la prospection, d'évaluer la concurrence entre fournisseurs et de sonder les préférences des consommateurs. De même doit-on se renseigner sur les lois et tarifs en vigueur, ainsi que sur les diverses réglementations émanant des pays acheteurs. À défaut de telles informations, les producteurs peuvent difficilement évaluer la concurrence, d'où leur conservatisme, caractéristique de l'ensemble de l'industrie.

À ces lacunes s'ajoute l'émigration, un phénomène de longue date et par trop familier aux régions maritimes de pêche, qui subissent une érosion de leurs jeunes cohortes de population, laquelle finit par gruger dangereusement leur base démographique. Les jeunes, notamment les plus instruits, quittent leur communauté (ou ne reviennent pas une fois leurs études complétées) en raison d'une structure d'accueil peu favorable. ⁽¹³⁾ S'installe alors un cercle vicieux: plus l'exode des jeunes est prononcé, plus la population vieillit, moins grande est l'attraction de nouvelles activités économiques en région, accentuant encore plus l'exode. ⁽¹⁴⁾

Vivre malgré tout de la mer !

Les communautés vivant de la pêche sont souvent perçues comme des entités mono-industrielles vivant au rythme d'une époque révolue, des communautés isolées, introverties et, de plus, extrêmement dépendantes des générosités de l'État. Bien qu'il s'en dégage une quasi-vérité, cette image nous paraît exagérée, voire préconçue. Elle relève probablement plus du stéréotype véhiculé par les promotions touristiques vantant le caractère pittoresque des zones littorales que du simple constat socio-économique. À vrai dire, l'environnement physique offre des paysages des plus divers le long du littoral du golfe, peut-être même davantage que sur la façade atlantique. La ressource halieutique diffère de beaucoup d'une région à l'autre, autant sur le plan de la diversité que sur celui de la dotation. On a donc affaire à un monde des plus hétéroclite, à une mosaïque de communautés et villages, et non pas à un ensemble homogène.

Cela étant dit, le développement ne se génère pas dans le vide. Il doit pouvoir compter sur des ressources, sur une demande pour ces dernières, ainsi que sur des acteurs capables de les mettre en valeur et de les commercialiser. Bon nombre de communautés littorales du golfe bénéficient d'une meilleure diversité sur le plan des ressources que celles localisées sur la façade atlantique. Elles retirent également certains avantages de la présence d'entreprises de taille et de type divers. L'industrie des pêches est faiblement intégrée sur le plan vertical, mais le type d'entreprises y est beaucoup plus varié. On y retrouve une majorité de petites et moyennes entreprises, mais également de taille, des entreprises coopératives, aussi bien que celles gérées et détenues par des groupes de pêcheurs. Cette pluralité est saine dans la mesure où la concurrence, moindrement saine, est source d'efficacité. La diversité est, d'autre part, un gage de stabilité dans cette industrie particulièrement sensible aux aléas conjoncturels. Quel que soit leur secteur d'activité, les PME sont plus flexibles et s'adaptent généralement mieux aux cycles dépressionnaires. Dans le domaine des pêches, ce sont justement ces petites et moyennes entreprises, souvent familiales, qui ont pu traverser la crise du début des années 1980, alors que les grandes entreprises du poisson de fond de la côte atlantique s'enlisaient dans un marasme financier sans précédent. ⁽¹⁵⁾

Autre avantage indéniable pour les communautés de pêche du golfe, leur produit d'exportation jouit d'un engouement qui n'est pas près de s'estomper. L'attrait généralisé pour les produits de la mer a contribué à l'extension phénoménale des marchés. ⁽¹⁶⁾ Une variété grandissante de produits marins sont vendus pour satisfaire une demande de plus en plus sophistiquée de la part des consommateurs. Quelles qu'en soient les raisons -- évolution démographique, augmentation du niveau de vie dans les pays en voie d'industrialisation, expansion de l'industrie touristique de par le monde, meilleure organisation de l'offre (par exemple, apparition du produit simili; introduction du «MacLobster» chez la chaîne de restaurants MacDonald) -- les produits de la mer progressent sur les grands marchés de consommation, domestiques et étrangers. Et il y a place à de l'expansion. ⁽¹⁷⁾ La consommation évolue au rythme de l'augmentation de la population mais surtout en relation avec l'augmentation du niveau de vie. La consommation s'explique également par l'amélioration et la standardisation de la qualité, une plus grande efficacité des réseaux de distribution, des méthodes plus élaborées et plus

originales de présentation du produit. La valorisation de la ressource ne s'opère d'ailleurs pas simplement par la demande. Une plus forte valeur ajoutée s'obtient tout autant par une amélioration de la qualité et la pénétration de créneaux commerciaux spécialisés. ⁽¹⁸⁾

On ne saurait enfin passer sous silence un phénomène récent qui pourrait éventuellement changer radicalement la physionomie de cette industrie des produits de la mer. On devinera qu'il s'agit de l'aquaculture, ou de l'élevage de produits marins. La production mondiale d'élevage est passée de 5 millions de tonnes en 1970 à 17 millions de tonnes en 1990 (Chaussade 1994). La crevette, le saumon, les moules et les huîtres remportent la palme, mais la culture marine s'étend aujourd'hui bien au-delà. Le développement répandu, spectaculaire parfois, du secteur de la valorisation des produits et sous-produits marins, est en train d'influencer profondément la dynamique commerciale de l'ensemble des produits de la mer. On prévoit que d'ici quinze à vingt ans, la production aquacole sera équivalente au volume mondial capturé, lequel se situe actuellement aux alentours de 100 millions de tonnes (Chaussade 1994). Plusieurs zones littorales dans l'Atlantique, notamment à l'intérieur du golfe, sont bien positionnées pour tirer profit de la croissance phénoménale liée à cette industrie. Il n'est pas dit, cependant, que ce sont effectivement les pêcheurs ou les communautés liées à la pêche qui en bénéficieront.

Conclusion: un avenir pour les communautés littorales du Golfe?

Les communautés de pêche du golfe, en raison des nombreux facteurs explicités, paraissent particulièrement vulnérables dans le contexte présent. La plupart d'entre elles disposent néanmoins d'un atout, la ressource halieutique. Cette matière première a tendance à s'apprécier au fil des ans, mais son mérite repose avant tout sur sa valorisation. La revitalisation de l'industrie des pêches s'inscrit d'abord et avant tout dans une meilleure gestion de la ressource; pêcher mieux et non davantage. Voilà une étape essentielle mais loin d'être suffisante cependant. On doit parallèlement renforcer et mieux intégrer l'ensemble de la filière pêche, à partir de l'approvisionnement des produits primaires jusqu'à leur consommation, en passant par les étapes du transport, du traitement et de leur distribution. Et encore, la filière des produits marins s'étend au-delà de ce simple circuit. Bien d'autres secteurs y gravitent, notamment ceux des services spécialisés liés à la commercialisation (commerce de gros et de détail), à la recherche et développement, ainsi qu'à l'administration/gestion. Ce sont des domaines d'appoint à l'industrie incorporant davantage de valeur ajoutée. Au Québec, il est estimé que ces emplois d'appoint à l'industrie représentent 59 % de l'ensemble des emplois directement liés aux pêcheries. ⁽¹⁹⁾ D'autres activités sont également possibles. L'industrie des pêches s'approvisionne annuellement pour des dizaines de millions de dollars en équipements de toutes sortes, en très grande partie importés. ⁽²⁰⁾ N'est-ce pas un domaine propice pour

pratiquer ce qu'il est convenu d'appeler la substitution à l'importation (par exemple, produire dans la région ce qu'on importe pour le fonctionnement de l'industrie)?

Avant même de renforcer ou de vouloir étendre l'ensemble de la filière pêche, il convient toutefois d'adapter l'industrie à la concurrence internationale. Ceci implique au départ une rationalisation de l'appareil productif, autant sur mer que dans les usines de traitement où le problème prend beaucoup d'ampleur. Bien qu'il y ait eu une importante rationalisation depuis le milieu des années 1980, le secteur de la transformation est toujours aux prises avec un sérieux problème de surcapacité. ⁽²¹⁾ Beaucoup de travail reste à accomplir dans ce domaine. La responsabilité qui incombe au secteur pêche est encore trop lourde, au point d'en gêner son développement. On le tient responsable des problèmes économiques tout en lui assignant la responsabilité au chapitre de l'emploi.

Pour toutes ces raisons, l'adaptation des communautés littorales ne sera pas facile et ne pourra se réaliser qu'à certaines conditions. Compte tenu de l'état des stocks de poisson et de leur diversité dans les eaux du golfe, de même que des possibilités économiques non-négligeables dans d'autres secteurs-ressources, incluant le tourisme, il ne fait aucun doute quant à l'existence d'une base économique soutenable dans plusieurs secteurs côtiers. Mais plus que jamais l'industrie devra opérer de manière responsable non simplement pour protéger la ressource, mais également pour maintenir l'équilibre environnemental, si indispensable à ces milieux. L'intégration de l'ensemble de la filière pêche devra se faire dans cette optique de développement durable. Le capital humain, longtemps négligé, devra être davantage mis à profit. L'approche «labour-intensive» caractérise depuis trop longtemps des segments entiers de l'industrie. On doit faire le pas vers une approche «brain-intensive», utiliser au mieux le capital humain tout en intégrant les technologies et procédés de l'heure. C'est le seul moyen d'améliorer le niveau de compétitivité de l'industrie et d'augmenter en conséquence la valeur ajoutée. Des changements d'une telle nature sont naturellement du domaine du possible. Ils commandent néanmoins une évolution rapide des mentalités, une gestion différente de la part des acteurs de tous les segments de la filière (récolte, manutention/transport, transformation, commercialisation, centres de recherche, institutions financières, gouvernements, ...). L'industrie doit devenir l'arme de la communauté et non un secteur de dernier recours, un tremplin permettant d'accéder aux transferts de revenus. Ainsi délestée d'une partie de ses charges sociales, elle pourra peut-être recouvrer l'efficacité tant souhaitée et servir d'axe majeur à la valorisation et à la diversification du patrimoine local.

Références

B.C. Aquaculture Research and Development Council. 1991. "Opportunities for Fine Chemicals and Pharmaceuticals from Marine Resources". Document préparé par J.M. Little et G.R. Silver. Vancouver: Syndel Laboratories Ltd.

Beaudin, M. 1995. "Dynamiques régionales du chômage dans les provinces de l'Atlantique", étude préparée pour le compte du ministère fédéral du Développement des ressources humaines Canada. Moncton: ICRDR.

Beaudin, M. et D.J. Savoie. 1992. *Les défis de l'industrie des pêches au Nouveau-Brunswick*. Moncton: Les Éditions d'Acadie.

Bureau fédéral de développement régional. 1994. *Orientations du programme Québec-côtier*, réalisé par le département d'économie et de gestion de l'Université du Québec à Rimouski.

Chaussade, J. 1991. *L'Île d'Yeu, Phare du Ponant*. Nantes: Ouest-Éditions.

_____. 1994. *La mer nourricière : enjeu du XXI^e*. Nantes: Institut de Géographie de l'Université de Nantes.

Développement des ressources humaines Canada. 1995. *Des emplois durables*, rapport du Groupe d'étude chargé du travail saisonnier et de l'assurance-chômage. Ottawa.

Fairley, B., C. Leys et James Sacouman. 1990. *Restructuring and Resistance : Perspectives from Atlantic Canada*. Toronto: Garamond Press.

Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador. 1993. "From UI to Self-Reliance : A proposal for Income Security Reform in Newfoundland and Labrador". St-John's: Economic Recovery Commission.

Gouvernement du Canada. 1994. *De l'assurance-chômage à l'assurance-emploi : un document d'information*, publication autorisée par le ministère du Développement des ressources humaines Canada. Ottawa.

Groupe d'étude des pêches de l'Atlantique. 1982. *Naviguer dans la tourmente : une nouvelle politique pour les pêches de l'Atlantique*. Ottawa: Approvisionnement et services.

Groupe d'étude sur les revenus et l'adaptation des pêches de l'Atlantique. 1993. *Changement de Cap: les pêches de l'avenir*. Ottawa: Approvisionnement et services.

Institut canadien de recherche sur le développement régional. 1995. "Adaptation économique de certaines collectivités côtières", document préparé pour le compte de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA). Moncton: ICRDR.

Ministère des Pêches et Océans. 1994. , *La filière des produits marins du Québec*. Québec: Gouvernement du Canada.

Ministère des Pêches et Océans. 1992. *Consommation apparente de poissons et de fruits de mer par personne au Québec, 1990*, Rapport de l'analyse économique et commerciale no 118. Région du Québec: Gouvernement du Canada.

Patton, D. J. 1981. *Industrial Development and the Atlantic Fishery*. Ottawa: Canadian Institute for Economic Policy.

Vachon, B. 1993. *Le développement local: théorie et pratique*. Québec: Éditions Gaëtan Morin.

On distingue la surcapacité technique, celle liée aux capacités largement excédentaires des équipements et machines; mais il y a aussi la surcapacité qui découle du trop grand nombre d'unités de production (usines), de même que celle liée au surplus de la force ouvrière.

Endnotes

1. Sur la dépendance et la difficulté d'adaptation des milieux de pêche, consulter le Groupe d'étude sur les revenus et l'adaptation des pêches de l'Atlantique (1993); ainsi que Fairley, Leys et Sacouman (1990). Gouvernement de Terre-Neuve (1993) s'avère également d'un grand intérêt, tout comme l'étude de l'Institut canadien de recherche sur le développement régional (1995).

2. Voir à ce chapitre les travaux de l'Institut canadien de recherche sur le développement régional (ICRDR 1995), ceux du Groupe de travail fédéral (1995) sur le travail saisonnier, de même que le rapport du Bureau fédéral du développement régional (1996) au Québec.

3. Le prix moyen à quai pour le homard dans la région du golfe est passé de 2,50\$/lb en 1987 à plus de 4,00\$/lb en 1995. Le pêcheur obtenait 1,45\$/lb pour le crabe des neiges en 1987, comparativement à 3,85\$/lb en 1995. Cette flambée des prix ne s'est pas produite pour les autres espèces; le prix pour la morue a augmenté de 34 à 42¢/lb, celui de la plie est passé de 37 à 42¢, tandis que le prix du sébaste a diminué de 28 à 24¢. Informations recueillies auprès du MPO (Ministère des Pêches et Océans), région du golfe, Moncton, sept. 1995.

4. Services annexes aux pêches (commercialisation et transport), en plus des emplois liés à la construction et à la réparation de bateaux, d'engins et d'équipements de pêche, d'usines de transformation et autres infrastructures.

5. Collectivités où on note une présence d'un port de pêche ou d'installations et d'infrastructures liées à cette industrie.

6. Étant donné le manque d'opportunités d'emploi, on est porté à étirer au maximum les emplois disponibles. Les entreprises font ainsi appel à deux ou plusieurs «quarts» de travail en mettant à pied les travailleurs admissibles à l'assurance-chômage, avant d'en

embaucher d'autres. De telles pratiques nuisent à la productivité et la marge de profit s'en trouve affectée. Nos analyses en ce qui concerne le Nouveau-Brunswick démontrent que l'indice de productivité des entreprises de transformation du poisson y est de 54% inférieur à celui de l'ensemble des industries manufacturières (Beaudin et Savoie 1992).

7. Durant l'année 1993, environ 1,7 milliards de dollars ont été générés directement par le tourisme dans les trois provinces Maritimes seulement. Cette somme dépasse largement la valeur annuelle des produits de mer exportés par ces provinces. Le tourisme contribue, d'autre part, à maintenir environ 75 000 emplois dans la région. Informations recueillies auprès des ministères provinciaux du tourisme.

8. Depuis plusieurs années déjà, en marge des produits aquicoles de type halieutique ou conchylicole, une véritable industrie est en train de métamorphoser tout le segment de la valorisation des produits et sous-produits de la mer. Les exemples abondent dans les domaines agricole et horticole (pharmacie vétérinaire, substituts et additifs alimentaires, biostimulants, fertilisants), dans les domaines de la chimie et de la chimie fine (bactéries de dégradation, extraction d'huiles et pigments, polymères-dépolymérisation, enzymes, acides gras), ou encore, dans le domaine pharmaceutique, une industrie des plus intensives en recherche et développement (B.C. Aquaculture Research and Development Council 1991).

9. Pour un examen plus approfondi du sujet, nous recommandons Gouvernement du Canada (1994), Développement des ressources humaines Canada (1995) et Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador (1993).

10. Sur les quelques 26 000 pêcheurs enregistrés dans les zones maritimes du golfe, 16 600 travaillent à temps partiel et deux tiers des pêcheurs à temps plein touchent des prestations de chômage. Au Québec, 40 % des 2 400 bateaux enregistrés étaient inactifs en 1992. D'autre part, la capacité de la flotte de pêche est de beaucoup supérieure au volume des prises admissibles.

11. Le Centre de recherche et de développement des produits marins (CRDPM) à Shippagan dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, trouve justement difficile d'amener l'industrie des pêches à s'impliquer davantage dans la recherche et développement, un secteur pourtant vital pour le maintien du niveau concurrentiel. Les entreprises sont réticentes à investir en R&D parce qu'elles veulent des résultats concrets et immédiats. On compte réussir à changer les mentalités en mettant l'accent sur l'éducation et la formation. On est conscient, toutefois, que la réussite en ce domaine sera d'autant solide que les résultats seront concrets et connus de l'industrie. D'après des discussions avec le directeur du CRDPM.

12. Les transformateurs entretiennent entre eux une compétition féroce pour la matière première, notamment pour le crabe et le homard, deux espèces lucratives. On a tendance, par contre, à imiter son voisin dans le domaine de la production. La tendance est particulièrement forte dans les industries du homard, du crabe et du hareng.

13. À Terre-Neuve, près de la moitié des migrants nets (- 15 000 entre 1986 et 1991) avaient des études post-secondaires complétées, tandis que 20 % seulement déclaraient n'avoir pas atteint leur neuvième année. Pourtant, 41% de la population adulte a effectivement moins d'une neuvième année (Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador 1993).

14. Le phénomène de la marginalisation rurale est habilement décrit par Vachon (1993). L'exode rural est bien réel dans l'Atlantique alors que 23 divisions de recensement, sur un total de 46, ont enregistré un déclin démographique entre 1986 et 1991; elles n'étaient pourtant que 18 à subir le déclin entre 1981 et 1986, et 14 entre 1976 et 1981. L'émigration affecte principalement les secteurs ruraux (Beaudin 1995). Le même constat vaut pour l'est du Québec où on estime à plus de 40 000 l'exode rural net dans les communautés maritimes depuis 1981 (MPO 1994).

15. Pour en savoir davantage sur cet aspect, consulter Beaudin et Savoie (1992).

16. La consommation mondiale de poissons et crustacés a tendance à évoluer plus rapidement que l'offre. D'après les statistiques de la FAO (Food and Agriculture Organization), le commerce international des produits de la mer a progressé de 57% au cours des années 1980.

17. Les Japonais, qui sont très friands de produits de la mer (ils en consomment annuellement 36 kg/habitant, comparativement à 7 kg/habitant en Amérique du Nord) importent annuellement pour plus de \$2 milliards en produits marins, en dépit du fait que le Japon est le deuxième plus grand producteur au monde. Les États-Unis, également parmi les grands producteurs, en importent pour 6 milliards de dollars chaque année. Les Européens accusent également un net déficit en ce domaine. Imaginons ce que pourrait être la demande si le niveau moyen de consommation tendait vers les standards fixés par les experts en nutrition, soit environ 15 kg/habitant par année (MPO 1992).

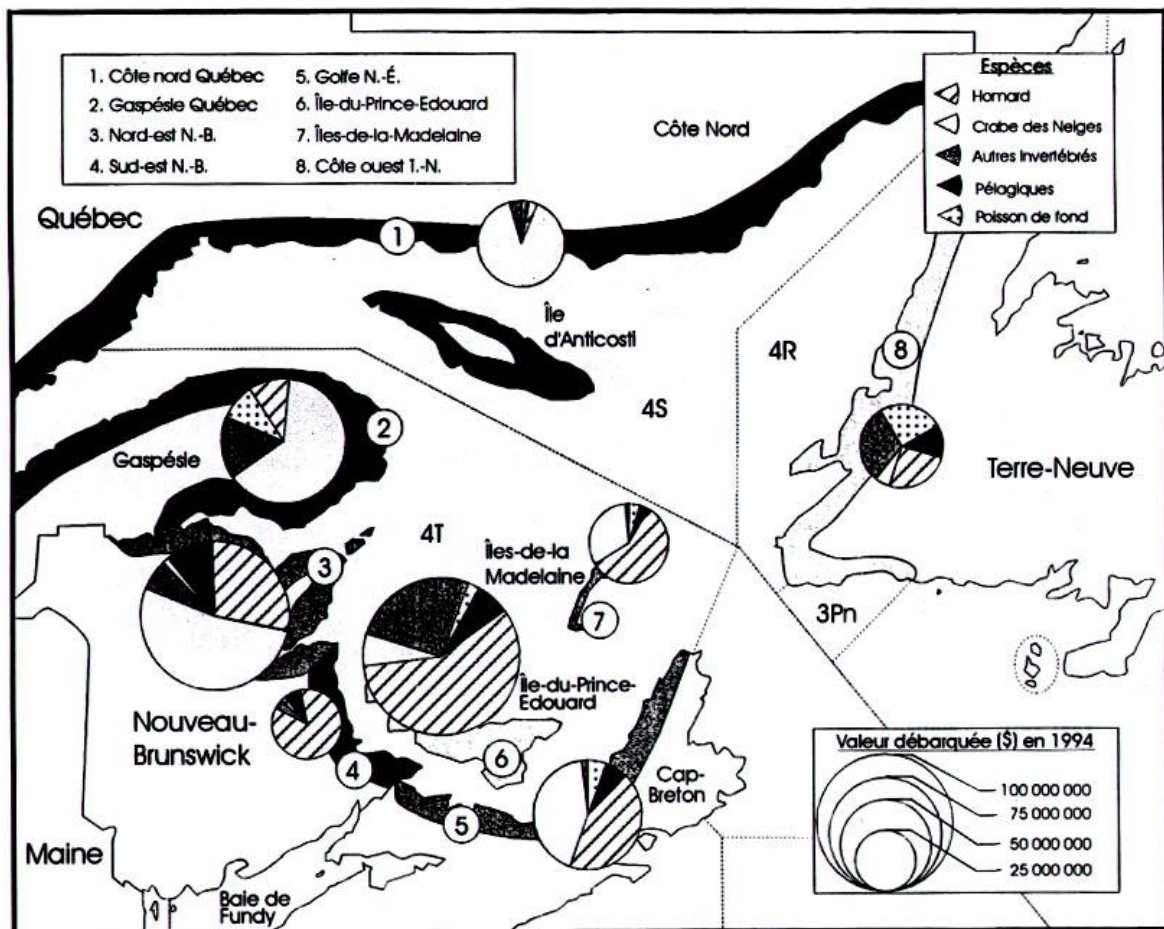
18. Il est intéressant de signaler le rendement élevé du secteur pêche dans certaines régions, en dépit du fait que la ressource est très limitée. Le cas de l'île d'Yeu sur la côte atlantique française est particulièrement révélateur à ce chapitre, la moitié de la population active de l'île s'assurant des revenus forts respectables avec une ressource particulièrement limitée (Chaussade 1991). D'autre part, on observe parfois des variations saisonnières considérables dans la valeur débarquée de certaines espèces, non seulement en raison de l'évolution des captures, mais surtout à cause des variations cycliques des prix. Par exemple, le volume capturé de homard dans le golfe du Saint-Laurent a diminué de 7 % en 1994 par rapport à 1993, mais la valeur débarquée elle a grimpé de près de 18 % puisque le prix moyen offert pour ce crustacé est passé de \$6,13 à \$7,82/kg, soit une hausse de 27.6 % sur la saison précédente.

19. On entend les emplois relatifs au commerce des produits marins, ainsi que les services spécialisés directement liés à cette industrie. Les emplois quaternaires, quant à eux, se retrouvent essentiellement dans l'administration et la gestion de l'industrie (MPO 1994).

20. L'industrie canadienne des pêches comble par l'importation environ 70 % de ses besoins en outillages et gréments de pêche, aussi bien qu'en équipements pour bateaux de pêche. Pratiquement tous les instruments électroniques sont importés (Patton 1981).

21. Le nombre d'usines enregistrées auprès du MPO pour les régions maritimes du Québec a diminué de 124 à 86 entre 1988 et 1993. Dans la région du sud-ouest du golfe, leur nombre est passé de 292 à 187 au cours du même intervalle. Pour ce qui est de la main-d'oeuvre en usine, leur nombre est passé de 6 600 à 4 700 entre 1987 et 1992 dans le cas du Québec, et de 21 600 à 14 400 dans le sud-ouest du golfe. D'après des compilations du ministère des Pêches et Océans, région du golfe, Moncton.

GRAPHIQUE 1 Production régionale primaire à l'intérieur du golfe, 1994



Source: Compilation de l'auteur à partir des données fournies par les régions administratives du MPO

Conception: Maurice Beaudin Réalisation: Marc Cormier '96